

Les sections au téléobjectif

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **72 (1963)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Et voilà... C'est ainsi qu'« ils » mettent leurs services à disposition et qu'« ils » sont déjà 39. Certes, leurs consœurs, les assistantes bénévoles sont près de 1000 pour toute la Suisse. Mais nous avons si souvent déjà parlé d'elles! Alors aujourd'hui parlons un peu d'« eux », les assistants bénévoles: 39 « ils » contre 900 « elles », cela fait du 4,5 % environ, ce qui n'est pas mal du tout.

« Ils » sont aussi précieux, utiles, que leurs consœurs. Il est des cas, en effet, où le concours d'un assistant et non d'une assistante est indispensable, où tel vieillard ne pourrait être confié à une assistante mais doit au contraire être suivi par un homme.

Parfois, c'est un chef d'entreprise qui nous écrit: *J'ai lu votre appel paru dans le numéro du 30 mars 1963 de « Coopération » et l'ai soumis à mes secrétaires en les encourageant à y donner suite, c'est-à-dire, à « faire un beau geste pour la Croix-Rouge suisse » et à s'annoncer pour tel ou tel de ses services.*

Or, ces demoiselles m'ont toutes répondu:

Aussitôt que nous aurons le droit de vote, comme tout « Lôli » masculin, nous nous annoncerons pour faire quelque travail volontaire. Mais avant, non!»

Qu'y pouvons-nous?...

LES SECTIONS AU TÉLÉOBJECTIF

SECTION DE NEUCHÂTEL, VIGNOLE ET VAL-DE-RUZ

L'aide bénévole

Collaboration avec l'Office des Mineurs

Si, de tout temps, notre section a pu compter sur des collaboratrices et des collaborateurs pleins de zèle et de compétence, travaillant bénévolement, lors de catastrophes et d'événements nationaux ou internationaux spéciaux, l'Aide bénévole organisée, canalisée, « statistiquée », mise sur fiches, est pour nous une nouveauté de ces dix dernières années. Et encore n'était-elle qu'un embryon de ce qu'elle est en cette année du Centenaire de la Croix-Rouge et de ce qu'elle ne saurait manquer de devenir au cours des cent ans à venir.

Jusqu'à l'an dernier, les bonnes volontés sur lesquelles notre secrétariat savait pouvoir compter ont été mises à contribution lors de collectes, de vente du mimosa de Cannes, d'accueil de réfugiés, de colonies d'enfants à Vaumarcus, de convois, de tris de vêtements, d'enquêtes sociales et de tout ce qui touche au domaine du chef du matériel de notre section.

En janvier 1962, le nouveau directeur de l'Office des Mineurs du canton de Neuchâtel, M. Sam Humbert, en collaboration avec la directrice de l'Office social neuchâtelois, Mme Jacqueline Bauermeister, créait un « Groupe de travail pour l'Aide bénévole », qui réunissait les représentants des différentes œuvres officielles ou privées du canton. Y étaient représentées, d'une part, les organisations à même d'apporter leur aide et d'autre part, celles qui sont les bénéficiaires de cette aide. La Croix-Rouge y était tout à fait à sa place, et même doublement, puisqu'elle peut, suivant les cas ou les périodes plus ou moins troublées, faire partie de l'un ou de l'autre de ces groupes. En effet, en temps normal, et grâce aux personnes inscrites à son fichier, notre section est à même de « dépanner » et d'apporter une aide dans des domaines sociaux ou para-médicaux; mais, en cas de catastrophes ou de tâches spéciales incombant à la Croix-Rouge suisse, nous devons faire appel à toutes les compétences, souvent en dehors de notre cercle habituel. Les contacts qui s'établissent lors des réunions de ce groupe de travail sont donc pour nous d'une très grande utilité.

Un plan d'activité fut proposé par M. Humbert qui comprenait les points suivants: le dépannage occasion-

nel, l'aide morale, sociale et financière, l'établissement de budgets, la tutelle privée, la curatelle, etc.

En avril 1962, notre section organisa une séance d'information destinée aux quelque 130 aides bénévoles inscrites à notre secrétariat. Cette réunion nous permit de compléter notre fichier et de déterminer assez exactement à quelles tâches chacune de nos aides désiraient s'intéresser plus spécialement. Le choix était le suivant: les collectes, l'aide à Vaumarcus, au matériel, en cas de catastrophes, l'aide au centre de transfusion de Neuchâtel, les convois éventuels et, enfin, l'aide à l'Office des Mineurs et à d'autres œuvres existantes.

Depuis une année, la collaboration avec l'Office des Mineurs tend à se développer et notre objectif est de l'intensifier en cette année jubilaire, d'y intéresser de plus en plus d'anciens et de nouveaux membres de notre section. A cet effet, nous venons de nommer une responsable de ce secteur de notre activité qui remet, une fois de plus, notre fichier à jour, car, autant un tel instrument de travail peut être précieux s'il est à la « dernière mode », autant il est inutile s'il est abandonné à lui-même pendant quelque temps.

Qui est susceptible d'apporter son aide bénévolement?

Tout d'abord, toutes celles et tous ceux à qui l'on peut demander d'accomplir pleinement, avec conscience et application, comme dans toute entreprise, les tâches qui leur sont confiées et, de qui l'on peut attendre plus que l'exécution correcte, voir même diligente, des tâches prescrites; il faut que leur comportement soit empreint d'un ensemble de qualités — que l'on voudrait plus spontanées qu'acquises — qui sont la correction dans l'attitude et les manières, le tact, la discrétion, la politesse, la douceur et la gentillesse, la patience, l'ingéniosité, l'empressement à rendre service.

On recrute d'une part les collaboratrices bénévoles parmi les femmes, souvent mères de famille, qui ont eu une formation professionnelle poussée (médecins, dentistes, avocates, infirmières, assistantes sociales, secrétaires, comptables, etc.) et qui, pour des raisons de famille, précisément, ne peuvent exercer leur métier.

Ces femmes sont bien entendu des plus utiles et nous leur réservons des cas déterminés, pour lesquels leurs connaissances peuvent être mises à contribution.

D'autre part, les personnes disposant d'un peu de temps et désirant aider leur prochain — à côté de leurs occupations habituelles ou de leur ménage — peuvent s'intéresser à tous les dépannages occasionnels, à des transports d'enfants ou de personnes handicapées ou malades, soit en auto si elles en disposent, soit en train.

Certains groupes de dames peuvent se charger de raccommodages, de lessives, de coutures, de confection de layettes, etc.

Grâce à ce réseau bien conçu, nous sommes à même de soulager et d'aider et peut-être que grâce à ce travail nous avons l'impression de mieux vivre. *« Car, vivre c'est avoir l'enthousiasme prompt et la bonne volonté sans limite, c'est profiter du temps présent avec intensité, c'est n'être jamais un instant inactif, car toute minute est précieuse et il y a toujours à faire. Vivre, c'est franchir la difficulté, animer autour de soi ce qui semble dormir, c'est donner plus que recevoir, c'est aimer, croire et sourire... » (Franqueville.)*

Quelles sont les tâches qui incombent plus particulièrement à des aides bénévoles de la Croix-Rouge? Et cela, dans le cadre de l'Office des Mineurs?

Placés devant l'éventail de travaux que nous proposait M. Sam Humbert, nous avons décidé de nous limiter, pour le moment, à des dépannages occasionnels, à des transports de personnes dans le canton et hors du canton, à des gardes momentanées d'enfants, et cela en plus de nos activités habituelles.

Nous désirons avant tout intervenir, pour rester dans la ligne de la Croix-Rouge, dans des cas d'aide paramédicale (accompagner régulièrement un enfant à une consultation ou à une séance de réadaptation; s'occuper pendant quelques heures d'un enfant alité pendant que sa mère va faire ses courses, etc.). Car, comme le dit le directeur de l'Office des Mineurs: *« Tout en paraissant insignifiant, un simple coup de main peut avoir de l'importance. Il n'y a pas de besogne mineure, bien au contraire; en s'occupant simplement d'un blanchissage, d'une garde-robe, d'un accompagnement, c'est l'occasion pour telle personne de bonne volonté d'obtenir peut-être une confiance, une adhésion, de ménager ou de renouveler un dialogue, par conséquent, de faire du bien et de le faire intelligemment. »*

Nous avons décidé de ne pas nous intéresser à des tutelles ou à des curatelles, car, dans ces cas-là, il y a

la nécessité d'une formation ou d'une orientation suffisante, il y a la nécessité aussi — c'est un point à ne pas oublier — de trouver les voies et les moyens de « couvrir » des collaborateurs bénévoles acceptant un mandat, de leurs frais et débours, il y a la nécessité de le couvrir également en responsabilité. Pour le moment, dans notre canton, nous n'avons pas assez de certitudes à ces sujets.

Rien ne nous empêche, suivant le développement que ce service d'entraide prendra, de nous intéresser dans l'avenir à de nouvelles tâches.

Limites et règles du bénévolat

Dans leur travail en faveur des jeunes gens et jeunes filles dépendant de l'Office des Mineurs, nos aides bénévoles doivent rester en contact étroit avec des tuteurs et tutrices professionnels. Aucune décision ne peut être prise, si petite soit-elle, sans l'approbation du tuteur officiellement désigné et nous ne devons pas oublier que notre tâche consiste à décharger des gens, qui ont jusqu'à 250 à 300 tutelles chacun et non pas, à tout compliquer et à accroître leur travail. Se disputer au nom de la charité est du dernier ridicule.

Seuls des cas d'enfants normaux et sans trop de difficultés caractérielles seront confiés à nos aides bénévoles. Tout ce qui a trait aux bizarreries du caractère, du comportement et du développement doit rester aux spécialistes.

Un point sur lequel nous insistons particulièrement est le *secret* et la discrétion les plus absolus, de la part des aides inscrits à notre section, à l'égard des missions remplies par leur soin, à l'égard des gens qui ont bénéficié de leur aide. Un engagement sérieux doit être pris à l'avance à ce propos.

Il faut bien entendu éviter de juger, soit celui qui vous est confié, soit le tuteur lorsqu'il prend des décisions qui peuvent paraître plus ou moins judicieuses; une entrevue avec ce dernier et une franche explication sont bien préférables au sentiment de flottement et d'incertitude que pourrait ressentir un adolescent tiraillé entre deux points de vue différents. Car, s'il est facile de donner ou d'aider, il est bien difficile de recevoir ou d'être aidé. Notre rôle est de créer le climat le plus favorable possible.

Dans bien des cas, trouver la solution à un problème d'ordre social consiste à se mettre pendant quelques instants à la place de celui qui bénéficie de notre aide. Alors la solution se trouve, on est plein de bon sens et d'indulgence.

Claudine Du Pasquier

